

Cotisations de retraite :

L'Agirc-Arrco aide les entreprises à fiabiliser les données de leurs déclarations sociales nominatives

Paris, 18 mai 2021

15% des déclarations sociales (DSN) remplies par les entreprises présentent des écarts pouvant affecter le montant des cotisations de retraite payées par les salariés et de fait leurs droits à retraite. L'Agirc-Arrco, régime de retraite complémentaire qui procède chaque mois au contrôle des cotisations individuelles de 23 millions d'actifs lance DSN-FIAB, un nouveau service aux entreprises pour les aider à comprendre les anomalies de leur DSN et ainsi leur permettre de les corriger.

« L'Agirc-Arrco a acquis un savoir-faire unique dans la fiabilisation des données individuelles déclarées par les entreprises. Cette activité est fondamentale pour permettre la juste détermination des droits Agirc-Arrco de chaque salarié. Lorsqu'une incohérence est détectée dans une déclaration, les caisses de retraite complémentaire Agirc-Arrco contactent l'entreprise pour l'aider à corriger les anomalies, par exemple des erreurs de saisie », explique François-Xavier Selleret, directeur général de l'Agirc-Arrco. « Nous renforçons aujourd'hui notre accompagnement pédagogique pour permettre aux responsables de la paie de mieux visualiser et comprendre les écarts déclaratifs, à travers l'outil en ligne DSN-FIAB et d'avoir la main pour faire cette vérification à l'avenir ».

Après un premier essai concluant auprès d'un peu plus de 2 000 entreprises, le service en ligne DSN-FIAB sera généralisé à compter du 1er juin à l'ensemble des espaces en ligne sécurisés des caisses de retraite Agirc-Arrco, gérées par les groupes de protection sociale*.

En cas d'anomalie notifiée par sa caisse de retraite complémentaire, l'entreprise pourra se connecter à DSN-FIAB pour visualiser les éventuels écarts détectés entre les cotisations individuelles déclarées et celles calculées par l'Agirc-Arrco, en comprendre les raisons et ainsi modifier sa DSN le mois suivant. A partir de l'outil, l'entreprise peut, si besoin, solliciter une aide auprès d'un conseiller.

« Connaître ma caisse de retraite » et « Conditions d'adhésion » : Deux nouveaux services également disponibles pour les entreprises

Pour faciliter les démarches et l'accès aux informations liées à la retraite complémentaire, l'Agirc-Arrco met à la disposition de ses 1,6 million d'entreprises cotisantes deux nouveaux services sur les espaces en ligne sécurisés des caisses de retraite complémentaire*.

« Connaître ma caisse de retraite » s'adresse aux entreprises qui recherchent leur caisse de retraite Agirc-Arrco d'adhésion et les taux de cotisation associés, par exemple dans le cas du recrutement d'un premier salarié et afin d'établir son bulletin de paie, ou dans le cas d'une création de société à la suite d'une reprise d'une ou plusieurs entreprises. Pour ce faire, il suffit de saisir l'identifiant SIREN, SIRET, RIDEN ou RIDET de l'entreprise. Ce service est également accessible depuis le site Agirc-Arrco.fr.

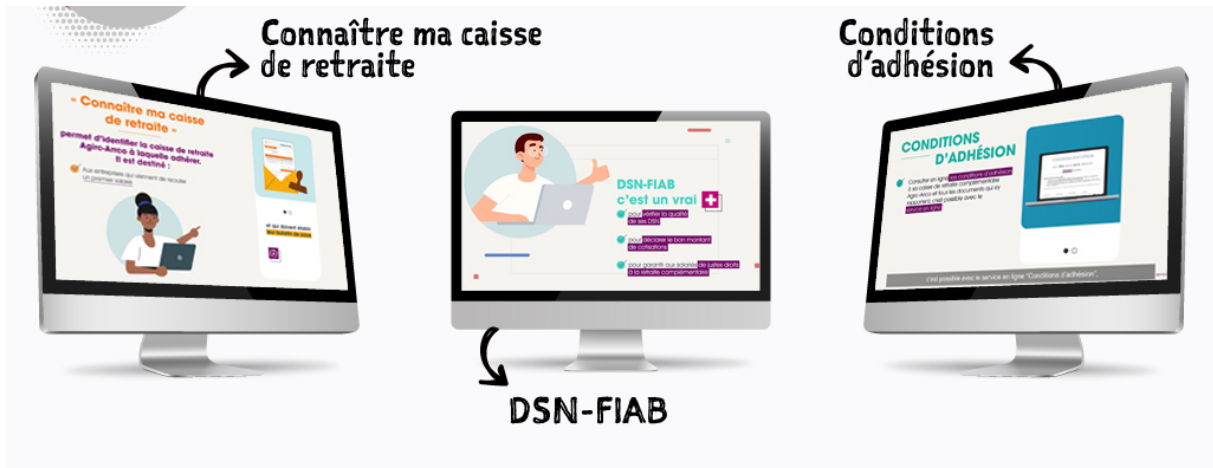
Le service **« Conditions d'adhésion »** permet à une entreprise ou à un tiers-déclarant de consulter les conditions d'adhésion à sa caisse de retraite complémentaire et de télécharger les documents associés. Il offre la possibilité de solliciter un conseiller, pour toutes précisions.

Des vidéos en ligne pour mieux visualiser ces nouveaux services

DSN-FIAB : <https://youtu.be/TzMRhWu5M7o>

Connaître ma caisse : https://youtu.be/aNb6Q4_jkHQ

Conditions d'adhésion : <https://youtu.be/XM726gvYzDQ>



*Les services DSN-FIAB et Conditions d'adhésion sont proposés par Ag2r la Mondiale, Malakoff-Humanis, Alliance professionnelle retraite (Audiens, B2v, Irp auto, Lourmel, Pro Btp), Klesia, Ircem, Apicil, BTPR.

Le service Connaître ma caisse de retraite est proposé sur les sites internet d'Ag2r la Mondiale, Malakoff-Humanis, Alliance professionnelle retraite (Agrica, Audiens, B2v, Irp auto, Lourmel, Pro Btp), Klesia, Ircem, Apicil, CRC, CGRR, Ircem, BTPR.

A propos de l'Agirc-Arrco

L'Agirc-Arrco, régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 23 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs et 1,6 million d'entreprises adhèrent au régime. 13 millions de retraités perçoivent, chaque mois, une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco. Le montant total annuel des allocations versées par le régime s'élève aujourd'hui à 83 Md€. Les orientations stratégiques du régime pour une période de quatre ans – Ambition Retraite 2022 – ont conduit les équipes de l'Agirc-Arrco à engager un vaste chantier d'amélioration du service, au meilleur coût visant à offrir un parcours client simple et personnalisé.

Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

Contact presse

Virginie BELLOIR – Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 06 99 66 84 94